

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
21 Octobre 2016**

OBJET : Direction de la Culture et ses établissements culturels - Demandes de subventions à diverses institutions pour 2017 - Demandes de mécénats à diverses entités pour 2017

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 21 Octobre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser :

- le dépôt de demandes de subventions auprès de diverses institutions, au taux le plus élevé possible portant sur l'activité de l'Unité de Direction de la Direction de la Culture, du Museon Arlaten et du Musée départemental Arles antique et des Archives et Bibliothèque départementales pour 2017,
- le dépôt, auprès de divers organismes, de sollicitations de mécénat, au taux le plus élevé possible portant sur les activités des deux musées en 2017,
- la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à accepter ces aides issues de subventions ou de mécénat.

Le montant des aides issues des subventions et de mécénat sera imputé sur les recettes du budget départemental 2017 sous les chapitres 13, 74 et 77.

A l'unanimité

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée